

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **Groupe de Travail EPU - Roumanie**  ***Intervention de la Belgique***  **16 janvier 2018** |

Monsieur le Président,

La Belgique reconnaît que des mesures positives ont été prises par la Roumanie dans la mise en œuvre des recommandations du précédent cycle de l’EPU et la félicite pour les progrès accomplis en la matière.

Néanmoins, la Belgique estime que des actions supplémentaires doivent être prises pour renforcer la protection des droits de l’Homme en ligne avec les principaux traités internationaux des droits de l’Homme, en particulier dans le domaine de la non-discrimination. Dans ce contexte, la Belgique recommande :

**R1.** De prendre des mesures pour promouvoir les droits des femmes, en particulier en luttant contre la résurgence récente de discours stéréotypés en relation avec les droits des femmes à la santé reproductive et sexuelle ;

**R2.** De prendre des mesures pour lutter efficacement contre les discours et les crimes de haine, notamment en s’assurant que chacune de leur manifestation soit spécifiquement traitée et sanctionnée par la loi, tel que recommandé par un certain nombre d’organes de traité.

Par ailleurs, en suivi d’une recommandation émise lors du précédent EPU de la Roumanie sur la même thématique, la Belgique recommande :

**R3.** D’intensifier l’organisation de campagnes de sensibilisation pour accroître la compréhension de la population sur les droits des personnes LGBTI, avec une attention particulière sur la sensibilisation envers les étudiants.

Je vous remercie, Monsieur le Président.